

Compte rendu

Conseil municipal du 25 juin 2021

1 - Conseil municipal – Procès-verbal de la séance du 2 avril 2021 – Approbation.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité

1. approuve le procès-verbal du 2 avril 2021.

2 – Compte-rendu des décisions prises par délégations du Conseil municipal.

Le Conseil,

1. prend acte des décisions prises par la Maire ou son représentant et listées en annexe.

3 – Compte de Gestion du Receveur des Finances de la Ville de Nantes pour l'exercice 2020 – Budget Ville – Approbation.

Le Conseil délibère et,

après vote électronique, par 62 voix pour et 4 abstentions,

1. arrête le compte de gestion de la receveuse des Finances pour l'exercice 2020 et ne formule aucune observation ou réserve à leurs sujets tels qu'ils apparaissent ci-dessus,
2. autorise Mme Le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

4 - Compte de Gestion du Receveur des Finances de la Ville de Nantes pour l'exercice 2020 – Budget Ville – Approbation.

Le Conseil délibère et,

après vote électronique, par 55 voix pour, 9 contre et 4 abstentions

1. procède à l'arrêté des comptes 2020 des différents budgets de la Ville au vu des documents et explications présentés et après avoir pris connaissance des comptes de gestion dressés par le Trésorier Principal Municipal,
2. arrête les comptes de l'exercice 2020 du budget de la ville tels qu'indiqués ci-dessus,
3. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

5 - Rapport d'activité 2020 du Centre Communal d'Action Sociale – Présentation

Le Conseil délibère et,

1. prend acte du compte rendu des activités déployées par le CCAS en déclinaison des politiques publiques de solidarités sur le territoire nantais ;
2. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

6 - Égalité : rapport annuel 2020 – Accessibilité universelle – Présentation.

Le Conseil délibère et,

1. prend acte du rapport annuel 2020 relatif aux engagements de la Ville en matière d'accessibilité universelle intéressant le fonctionnement de la Ville de Nantes, qui lui a été présenté notamment en application de l'article L2143-3 du Code Général des collectivités territoriales.

7 - Égalité : rapports annuels 2020 – Politiques publiques lutte contre les discriminations et égalité femmes-hommes – Présentation.

Le Conseil délibère et,

1. prend acte des rapports annuels 2020 relatifs aux politiques publiques de lutte contre les discriminations et d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant le fonctionnement de la Ville de Nantes qui lui ont été présentés notamment en application de l'article L2311-1-2 du Code Général des collectivités territoriales.

8 - Égalité : rapport annuel 2020 – Migration - Intégration – Présentation.

Le Conseil délibère et,

1. prend acte du rapport annuel 2020 relatif à la politique publique Migration Intégration.

9 - Centre de vaccination de Nantes Erdre – Convention de financement avec l'agence régionale de santé – Approbation.

Le Conseil délibère et,

après vote électronique, par 64 voix pour,

1. approuve la convention de financement pour le fonctionnement du centre de vaccination de Nantes Erdre,
2. autorise Mme la Maire à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

10 - Plan de soutien culture - Fonds d'aide à la continuité d'activité et d'emploi des acteurs culturels – Attributions et répartitions de subventions – Conventions et avenants – Approbation.

Le Conseil délibère et,

après vote électronique, par 69 voix pour,

1. autorise le versement de subventions au titre du fonds d'aide lié au plan de soutien Culture adopté lors du Budget Primitif pour 2021, pour un montant global de 441 400 € ;
2. autorise les conventions et avenants concernant certaines subventions susmentionnées avec les organismes suivants :

• BONUS.....	10 000 €
• OUVRIR L'HORIZON	150 000 €
• OUVRIR L'HORIZON (investissement).....	10 150 €
• POLE DE COMPETENCES CULTURELLES (POL'N).....	14 000 €
• TERRITOIRES INTERSTICES.....	95 000 €
• NOUVEAU STUDIO THEATRE.....	20 000 €
• TRACASS.....	30 000 €
• STRADIVARIA.....	4 000 €
• BIG CITY LIFE.....	20 000 €

3. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

11 - Vie associative – Fonds de soutien exceptionnel aux associations nantaises – Troisième répartition de subventions de fonctionnement et d'investissement – Conventions – Avenants – Approbation.

Le Conseil délibère et,

après vote électronique, par 62 voix pour,

1. approuve l'attribution de subventions de fonctionnement, telles que proposées ci-dessus, pour un montant total de 279 566 € (annexe 1), et le cas échéant la signature des conventions ou avenants correspondants (annexes 2 à 7 et annexe 10) ;
2. approuve l'attribution de subvention d'investissement telles que proposées ci-dessus, pour un montant total de 262 500 € (annexe 1), et le cas échéant la signature des conventions ou avenants correspondants (annexes 8 et 9) ;
3. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

12 - Politique publique Petite Enfance – Crèches associatives – Attribution de subventions – Dispositif d'aide exceptionnelle COVID-19 – Approbation.

Le Conseil délibère et,

après vote électronique, par 67 voix pour,

1. approuve le versement des subventions aux crèches associatives ainsi que les avenants aux conventions en vigueur ;
2. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

13 - ACCOORD – Accueils de loisirs et séjours de vacances – Avenant n°3 au contrat de délégation de service public – Gratuité des séjours – Approbation.

Le Conseil délibère et,

après vote électronique, par 57 voix pour,

1. approuve l'avenant n°3 au contrat de délégation de service public des accueils de loisirs et séjours de vacances, joint à la présente délibération ;
2. approuve la mesure d'annulation du reste à charge des séjours de vacances pour les familles des QF CAF inférieurs à 860 ;
3. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et notamment à signer cet avenant.

14 - Appel à créativité « Lieux à réinventer » – Bilan et lancement de la 2^{ème} édition – Approbation.

Le Conseil délibère et,

après vote électronique, par 57 voix pour et 9 abstentions

1. prend acte du bilan de la première édition de l'appel à créativité ;
2. approuve le lancement de la deuxième édition de l'appel à créativité « Les Lieux à réinventer » ;
3. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

15 - Projet éducatif de territoire – Approbation.

Le Conseil délibère et,

après vote électronique, par 60 voix pour et 9 contre,

1. approuve le Projet Educatif de Territoire nantais (cf. annexe 1) ;
2. approuve la convention partenariale avec le préfet de la Loire-Atlantique, le directeur académique des services de l'Éducation Nationale de la Loire-Atlantique, la directrice de la Caisse d'allocations familiales de la Loire-Atlantique (cf. annexe 2) ;
3. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

16 - Intégration au réseau Ville amie des enfants d'UNICEF France – Plan d'action – Approbation.

Le Conseil délibère et,

après vote électronique, par 64 voix pour,

1. adopte le plan d'action 2020/2026 pour l'enfance et la jeunesse dans le cadre de son intégration au réseau « Ville amie des enfants » d'UNICEF France (cf. annexe 1) ;
2. approuve la convention « Ville amie des enfants » avec le Comité français pour l'UNICEF ;
3. autorise Mme la Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à son application (cf. annexe 2).

17 - Subventions au titre des actions éducatives et des actions temps libre – Conventions – Approbation.

Le Conseil délibère et,

après vote électronique, par 64 voix pour,

1. approuve le versement des subventions proposées pour un montant total de 84 162 € (cf. annexe 1) ;
2. approuve les conventions avec :
 - le réseau CANOPE (annexe 3),
 - P'tit spectateur et cie (annexe 4),
 - Two Points (annexe 5),
3. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

18 - Renouvellement de la convention déterminant les conditions d'accueil des élèves de l'Institut Public Orens au sein du

groupe scolaire Ledru Rollin - Sarah Bernhardt – Convention – Approbation.

Le Conseil délibère et,

après vote électronique, par 63 voix pour,

1. approuve la convention jointe en annexe, déterminant les conditions d'accueil d'élèves de l'institut Public Ocens au sein du groupe scolaire Ledru Rollin – Sarah Bernhardt ;
2. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

19 - Expérimentation territoires zéro chômeur de longue durée – Approbation.

Le Conseil délibère et,

après vote électronique, par 68 voix pour,

1. approuve l'adhésion de la Ville de Nantes à l'association nationale Territoires Zéro Chômeur de Longue durée en tant que territoire émergent et le versement d'une cotisation annuelle de 500 €,
2. autorise la signature de la charte d'engagement jointe à la présente délibération,
3. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

20 - Nantes - Saint-Herblain - ZAC du Grand Bellevue – Programme des équipements publics – Principe de réalisation - Approbation.

Le Conseil délibère et,

après vote électronique, par 69 voix pour,

1. approuve le principe de réalisation des équipements publics devant revenir à la ville de Nantes, tels que mentionnés dans le projet de programme des équipements publics (PEP) figurant en annexe 1 ;
2. approuve l'incorporation de ces équipements au patrimoine communal ;
3. approuve les modalités de financement de ces équipements publics conformément au projet de programme des équipements publics (PEP) figurant en annexe 2 ;
4. autorise Mme la Maire à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

21 - Politique publique du patrimoine – Révision du dispositif d'aides à la restauration du patrimoine bâti ancien – Convention Centre Ancien Protégé – Subventions – Approbation.

Le Conseil délibère et,

après vote électronique, par 64 voix pour,

1. approuve le nouveau règlement d'attribution des aides à la restauration du bâti ancien et la carte des secteurs (annexe 1 et 2) ;
2. approuve la convention Centre Ancien Protégé avec la Région des Pays de la Loire et autorise sa signature (annexes 4 et 5) ;
3. approuve l'attribution des subventions à la restauration du bâti ancien pour un montant total de 95 531 €, selon la répartition proposée (annexe 6) et autorise la signature des conventions correspondantes (annexes 7 à 13) ;
4. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

22 - Politique publique du patrimoine – Subventions – Conventions et avenants – Soutien de la Ville à la préservation et à l'amélioration du patrimoine urbain – Approbation.

Le Conseil délibère et,

après vote électronique, par 63 voix pour,

1. approuve l'attribution des subventions pour un montant total de 73 820,60 €, conformément à l'annexe 1, et autorise la signature des conventions et avenants correspondants (annexes 2 et 3) ;
2. approuve la convention de gestion de l'exploitation du « Vezon » conclue avec le Cercle de la Belle Plaisance Nantaise (annexe 4) ;
3. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

23 - Politique publique du patrimoine – Conseil Nantais du Patrimoine – Renouvellement – Approbation.

Le Conseil délibère et,

après vote électronique, par 64 voix pour,

1. approuve la constitution du nouveau Conseil Nantais du Patrimoine et la liste de ses membres jointe à la présente délibération ;
2. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

24 - Voies publiques – Dénomination – Approbation.

le Conseil délibère et,

après vote électronique, par 65 voix pour,

1. approuve les dénominations de :
 - « **Square des Lauriers- Michelle Palas** », pour le square situé autour de la Maison des Habitants et du Citoyen de Bellevue,
 - « **Rue de la Marsilée à quatre feuilles** », pour la voie partant de la rue La Noue Bras de Fer et aboutissant au quai François Mitterrand.
1. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

25 - Développement Culturel – Attributions et répartitions de subventions – Conventions et avenants – Approbation.

Le Conseil délibère et,

après vote électronique, par 67 voix pour,

1. approuve les conventions et avenants avec les organismes suivants :

• COMPAGNIE NON NOVA (investissement).....	5 000 €
• GALERIE CONFLUENCE (investissement).....	4 000 €
• LA DÉPARLEUSE (investissement).....	30 000 €
• BONUS	15 000 €
• MAISON DE LA POESIE.....	7 500 €
• SKENE	7 500 €
• AGENCE CULTURELLE BRETONNE.....	6 000 €
• DESIR DES ARTS.....	1 419 €
• ORO	2 000 €
1. autorise le versement de subventions, au titre de l'année 2021, pour un montant global de 185 299 €, telles qu'elles figurent dans le tableau figurant en annexe 10 ;
2. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

26 - Culture – Équipements en régie, établissements publics – Dispositions diverses – Conventions – Approbation.

Le Conseil délibère et,

après vote électronique, par 65 voix pour et 1 abstention,

1. approuve les acquisitions d'une sculpture originale pour le Muséum et d'une œuvre pour le Musée d'arts, autorise la signature des conventions afférentes (cf. annexes 1 et 2) ;
2. approuve la convention de mise à disposition des locaux au profit du Pont supérieur (cf. annexe 3) ;
3. approuve la convention-cadre définissant le partenariat entre la Ville de Nantes pour le Conservatoire et l'Orchestre National des Pays de la Loire (ONPL) (cf. annexe 4) ;
4. approuve la convention de partenariat entre la Ville de Nantes pour le Conservatoire et le Quatuor Ellipsos (cf. annexe 5) ;
5. approuve la convention de partenariat entre la Ville de Nantes pour le Conservatoire et les conservatoires Nationaux Supérieurs de Musique et de Danse de Lyon (cf. annexe 6) ;
6. approuve le maintien de la grille tarifaire de location des salles de spectacle du Conservatoire et de l'Heure Musicale du Jeudi pour la saison 2021-2022, aux mêmes montants que celle de la saison 2020-2021 (cf. annexe 7) ;
7. approuve la revalorisation des tarifs de location des salles de spectacle Paul Fort /Pannonica, Francine Vasse et Studio Théâtre (cf. annexe 8) ;
8. approuve la convention quadripartite avec l'établissement public du musée du Louvre, l'établissement public de la Réunion des musées nationaux et l'association culturelle du passage Sainte Croix, définissant les modalités d'organisation d'une exposition « arts de l'Islam » (cf. annexe 9)
9. approuve les deux conventions de partenariat avec la Bibliothèque nationale de France sur le signalement et la valorisation des collections patrimoniales de la Ville de Nantes ainsi que pour leur intégration et leur diffusion numérique.(annexes 10 et 11)
10. approuve la convention annuelle définissant le budget alloué à la Ville par l'État dans le cadre du Contrat Territoire-Lecture Grand Bellevue 2020 – 2022 (annexe 12)
11. approuve la convention définissant les modalités d'usage et de règlement financier d'une structure mobile – bibliothèque hors les murs par la Ville de Saint-Herblain, dans le cadre du Contrat Territoire-Lecture Grand Bellevue (annexe 13).
12. approuve le nouveau règlement de la Bibliothèque municipale applicable à compter du 1er juillet 2021 (annexe 14).
13. approuve le montant de 373 701 € consacré à l'achat de livres imprimés 2021 pour la Bibliothèque Municipale.
14. approuve la convention à conclure avec l'Université de Nantes, qui héberge le Centre régional du SUDOC-PS des Pays de la Loire, pour la participation de la Bibliothèque municipale au réseau SUDOC pour le signalement de ses publications en série (annexe 15).
15. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

27 - Culture – Dispositions diverses – Conventions – Approbation.

Le Conseil délibère et,

après vote électronique, par 65 voix pour,

1. approuve le renouvellement de la convention-cadre du Fonds Métropolitain de la Culture entre le Fonds, la Métropole et la Ville, pour la période 2021-2024 (cf. annexes 1 et 2) ;
2. approuve la convention avec le Lieu Unique et autorise le versement d'une subvention d'une subvention de 60 000 € (cf. annexe 3);
3. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

28 - Culture et proximité – Pratiques culturelles amateurs – Pratiques culturelles émergentes – Attributions et répartitions de subventions – Convention et avenants – Approbation.

Le Conseil délibère et,

après vote électronique et au scrutin public, par 62 voix pour,

1. approuve les termes des conventions et avenants avec les organismes suivants :

• ALAMBIC THEATRE.....	7 500 €
• MARIE ET ALPHONSE.....	6 000 €
• CITE MONDE	80 000 €
• PAQ LA LUNE	4 000 €
• T'CAP	2 000 €
• P'TIT SPECTATEUR & CIE (Investissement)	6 750 €

2. autorise le versement de subventions, au titre de l'année 2021, pour un montant global de 200 150 €, telles qu'elles figurent dans le tableau figurant en annexe 7 ;
3. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

29 - Sports – Troisième répartition de subventions – Conventions et avenants – Approbation.

Le Conseil délibère et,

après vote électronique, par 66 voix pour,

1. approuve l'attribution de subventions de fonctionnement en faveur d'associations sportives selon la répartition proposée en annexe 1, pour un montant total de 916 010 €, et le cas échéant la signature des avenants et conventions correspondants (annexes 2 à 35) ;
2. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

30 - Politique Jeunesse – Programme d'Investissements d'Avenir (PIA) – Troisième répartition de subventions – Conventions – Avenants – Approbation.

Le Conseil délibère et,

après vote électronique, par 66 voix pour,

1. approuve l'avenant n°4 à la convention pluriannuelle liant la Ville de Nantes et l'ANRU (annexe 2) ;
2. approuve l'attribution de subventions, telles que proposées ci-dessus, pour un montant total de 91 705 € (annexe 1), et le cas échéant la signature des conventions ou avenants correspondants (annexes 3 à 7) ;
3. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

31 - Bureaux des projets – Fonds de soutien à l'initiative citoyenne – Subventions – Approbation.

Le Conseil délibère et,

après vote électronique, par 62 voix pour,

1. approuve le versement des subventions en faveur des projets, selon la répartition proposée pour un montant de 30 795 € ;
2. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

32 - Actions de coopération et de solidarité internationale – Subventions – Conventions – Approbation.

Le Conseil délibère et,

après vote électronique, par 61 voix pour,

1. approuve le versement des subventions dans le cadre de l'appel à projets en faveur des associations nantaises au titre de la solidarité internationale, pour un montant total de 37 600 € (annexe 1);
2. approuve les propositions du jury des CLAP-Echanges solidaires internationaux du 12 mars 2021 et le versement des aides correspondantes sous forme de bourses pour un montant total de 5 600 € (annexe 1);
3. approuve la convention (annexe 2) avec l'association Les 3 continents et le versement d'une subvention de 5 000 € ;
4. approuve le versement d'une subvention de 50 000 € à l'association Maison des Citoyens du Monde ;
5. approuve le versement d'une subvention de 20 000 € à l'association Maison de l'Afrique à Nantes ;
6. autorise Mme la Maire à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

33 - Jumelages Européens – Subventions – Approbation.

Le Conseil délibère et,

après vote électronique, par 61 voix pour,

1. approuve les conventions avec la Ville de Sarrebruck (annexe 1), l'AFCCRE (annexe 2), et le CCFA (annexe 3) ;
2. approuve le versement de subventions au titre des jumelages européens en faveur de l'association France-Russie-CEI, pour un montant de 1 000 € ;
3. autorise Mme la Maire à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

34 - Cosmopolis – Echanges Internationaux – Subventions – Approbation.

Le Conseil délibère et,

après vote électronique, par 63 voix pour,

1. approuve l'attribution d'une aide de 3 000 € à l'association Intervention Expérimentation pour son projet à Cosmopolis ;
2. approuve le versement de subventions au titre des jumelages internationaux en faveur d'associations et établissements scolaires se proposant de développer des actions à caractère européen et international, pour un montant de 25 515 € (annexe 1) ;
3. approuve la convention conclue avec l'association des Sportifs Municipaux de Nantes Métropole (annexe 2) ;
4. approuve l'avenant n°6 à la convention conclue avec l'association Maison des Etats-Unis (annexe 3) destiné à permettre le versement de sa subvention de fonctionnement pour l'année 2021 ;
5. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

35 - Prévention de la délinquance – Actions financées par la Ville – Approbation.

Le Conseil délibère et,

après vote électronique, par 66 voix pour,

1. approuve l'attribution de subventions, telles que proposées ci-dessus dans les paragraphes 1, 2, 3, pour un montant total de 32 466 € ;
2. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

36 - Associations œuvrant dans le domaine de la santé – Deuxième répartition de subventions – Approbation.

Le Conseil délibère et,

après vote électronique, par 68 voix pour,

1. approuve le versement de subventions aux différentes associations œuvrant dans le domaine de la santé, pour un montant de 20 210 € ;
2. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

37 - Politique publique Petite Enfance – Lieux Accueil Enfants-Parents – Conventions – Subventions – Approbation.

Le Conseil délibère et,

après vote électronique, par 66 voix pour,

1. approuve la nouvelle convention avec l'association Les Pâtes au beurre (annexe 1) ainsi que le versement d'une subvention de 19 675 € au titre de l'année 2021 ;
2. approuve la nouvelle convention avec l'association l'îlot familles (annexe 2) ainsi que le versement d'une subvention globale de 21 150 € au titre de l'année 2021 ;
3. approuve le versement d'une subvention de 15 300 € à l'association Petit à Petit pour soutenir les actions de l'association au titre de l'année 2021 ;
4. approuve le versement d'une subvention de 8 500 € à l'association CEMEA pour soutenir les actions de l'association au titre de l'année 2021 ;
5. approuve le versement d'une subvention de 12 500 € à l'association A l'Abord'âge pour soutenir les actions de l'association au titre de l'année 2021 ;
6. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

38 - Politique publique Petite Enfance – Associations – Attributions de subventions – Approbation.

Le Conseil délibère et,

après vote électronique, par 66 voix pour,

1. approuve le versement d'une subvention d'investissement avec droit de reprise de 200 000 € pour soutenir le projet immobilier de l'association Minibou ainsi que la convention de financement s'y rapportant et jointe en annexe ;
2. approuve le versement d'une subvention de fonctionnement de 3 000 € pour soutenir les activités de l'association Le Petit Lieu ;
3. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

39 - Politique publique « familles et parentalité » – Troisième répartition de subventions – Avenant – Approbation.

Le Conseil délibère et,

après vote électronique, par 67 voix pour,

1. approuve le versement des subventions proposées au titre de la politique publique « familles et parentalité », pour un montant total de 56 430 € (annexe 1);
2. approuve l'avenant à la convention avec l'association Corto loisirs (annexe 2) ;
3. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

40 - Politique publique ville non sexiste – Troisième répartition de subventions – Approbation.

Le Conseil délibère et,

après vote électronique, par 59 voix pour, 9 voix contre,

1. approuve le versement de subventions à 7 associations œuvrant dans le domaine de l'égalité femmes-hommes, pour un montant total de **174 377 €**, selon la répartition exposée dans le tableau joint en annexe ;
2. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

41 - Personnel municipal – Adaptation du tableau des effectifs – Dispositions diverses – Approbation.

Le Conseil délibère et,

- d'une part, après vote électronique, par 58 voix pour et 8 abstentions,

1. approuve les modifications du tableau des emplois permanents (annexe 1) ;
2. autorise :
 - le recrutement de vacataires pour le compte de la collectivité, sur la base des familles de vacations et des rémunérations plafond définies en annexe 2 ;
 - la prise en charge des frais de déplacements de ces collaborateurs occasionnels sur le fondement des remboursements pour frais de mission des agents publics ainsi que la participation aux frais d'abonnement de transport « domicile-travail » dans les conditions définies par le décret n°2010-676 du 21 juin 2010 ;
3. approuve l'extension du dispositif de don de jours de repos aux parents d'un enfant décédé ;
4. approuve et autorise la signature de la convention de mise à disposition d'un agent du cadre d'emplois des adjoints du patrimoine et des bibliothèques auprès de l'association LIRE (annexe 3) ;
5. autorise le recrutement d'agents contractuels pour exercer les fonctions de collaborateurs de cabinet et approuve les modalités de fixation du régime indemnitaire des collaborateurs de cabinet ;
6. précise que les crédits correspondants sont inscrits au budget ;
7. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- d'autre part, après vote électronique, par 57 voix pour et 10 voix contre,

1. approuve l'application, à compter du 1^{er} janvier 2022, des nouvelles règles du temps de travail des agents de la collectivité telles qu'exposées ci-dessus ;
2. abroge, à compter du 1^{er} janvier 2022, toutes les délibérations antérieures relatives au temps de travail qui seraient contraires aux présentes dispositions ;
3. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

42 - Dispositions relatives aux marchés publics : Fonctionnement et Travaux – Approbation.

Le Conseil délibère et,

après vote électronique, par 55 voix pour et 8 contre,

1. approuve le lancement d'une procédure adaptée pour les travaux de menuiserie, de maçonnerie, de serrurerie, et d'entretien d'espaces naturels ;
2. approuve le lancement d'un appel d'offres ouvert pour les prestations de location-entretien des vêtements professionnels des agents du service municipal de restauration et des écoles publiques nantaises ;
3. approuve, par dérogation à la délibération n°3 du 15 juillet 2020 portant délégation des attributions du conseil municipal, le lancement et la signature du 4^{ème} marché subséquent pour l'année 2021-2021 concernant l'accueil et l'animation périscolaires ;
4. autorise le lancement d'un appel d'offres ouverts pour la location saisonnière, maintenance, pose, dépose et branchements électriques des décorations lumineuses pour les fêtes de fin d'année du centre-ville de Nantes ;
5. approuve le lancement d'une procédure adaptée, par le coordonnateur Nantes Métropole pour les travaux d'équipement en caveaux ;
6. approuve le programme de rénovation de la Salle de théâtre Francine Vasse (réfection de la façade, rénovation des sanitaires publics et loges), fixe l'enveloppe financière prévisionnelle à 613 200 € TTC dont 484 000 € TTC réservés aux travaux et autorise le lancement d'une procédure adaptée ;
7. approuve le programme de rénovation des toitures du gymnase Barboire, fixe l'enveloppe financière prévisionnelle de cette

opération à 370 000 € TTC dont 330 000 € TTC réservés aux travaux et autorise le lancement d'une procédure adaptée pour la réalisation de ces travaux ;

8. approuve la nouvelle enveloppe financière pour la création d'une nouvelle chaufferie vapeur à la cuisine centrale de 460 000 € TTC dont 410 000 € TTC réservés aux travaux ;
9. approuve la nouvelle enveloppe financière pour la construction d'un équipement d'activités sportives et d'expression de 6 250 000 € TTC dans le quartier du grand Bellevue et autorise la signature des marchés correspondants avec les sociétés suivantes :
 - PEDEAU BATIMENT pour un montant de 1 344 267,72 € TTC
 - GODARD pour un montant de 515 040,36 € TTC
 - SAMPERS pour un montant de 235 167,47 € TTC
 - ARCALIA pour un montant de 281 354,69 € TTC
 - OUEST INDUSTRIE Services pour un montant de 84 372 € TTC
 - MGP pour un montant de 363 600 € TTC
 - RIDORET Menuiserie pour un montant de 326 560,90 € TTC
 - MULTIFACES pour un montant de 98 933,10 € TTC
 - JAD'O PARQUET pour un montant de 104 689,26 € TTC
 - MARIOTTE pour un montant de 173 456,78 € TTC
 - VOLUME ET COULEURS pour un montant de 102 744,97 € TTC
 - TURPEAU pour un montant de 218 259,94 € TTC
 - ORONA pour un montant de 45 144 € TTC
 - EVOLIA pour un montant de 317 125,52 € TTC
 - EL2D pour un montant de 438 000 € TTC.
10. Approuve la nouvelle enveloppe financière pour la restructuration et l'extension de l'école élémentaire Marie-Anne du Boccage de 4 000 000 € TTC, dont 3 378 000 € TTC affectés aux travaux,
11. autorise la signature de la convention constitutive du groupement de commandes entre la Ville de Nantes, le Syndicat intercommunal pour la restauration collective (SIRESCO), le Syndicat pour la restauration collective (SYREC), le Syndicat intercommunal à vocation unique de Bordeaux-Mérignac, la Ville de Toulouse, la ville de Nice et la ville de Rennes pour l'achat de contenants durables et réutilisables et l'achat de machines et système d'automatisation à l'usage de la restauration collective ;
12. décide de ne pas se prononcer par vote à bulletin secret et élit, au sein de la CAO du groupement de commande susmentionné, Mme Mahaut Bertu en tant que représentante titulaire de la Ville de Nantes et Mme Marlène Collineau en tant que représentante suppléante ;
13. autorise Mme la Maire à traiter, le cas échéant, soit par procédure formalisée, soit par marché négocié en cas d'offres jugées inappropriées ou inacceptables ;
14. autorise Mme la Maire à signer, au nom de la Ville, les marchés à conclure avec les prestataires dont les propositions seront ou ont été jugées économiquement les plus avantageuses par la Commission d'Appel d'Offres ou après avis de celle-ci ;
15. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

43 - Acquisitions et Cessions foncières – Approbation.

**Le Conseil délibère et,
après vote électronique, par 67 voix pour,**

1. approuve l'acquisition, à titre gratuit, auprès de Lamotte Constructeur, d'une parcelle de terrain nu cadastrée OZ 849, située 37 rue Eugène Thomas à Nantes, la régularisation devant se faire par acte notarié aux frais de la Ville ;
2. approuve la cession à titre gratuit des parcelles WP 64p, WP 66p WP 72p et WP 96p pour environ 1 411 m² au profit de Nantes Métropole Habitat avec constitution des servitudes afférentes, la régularisation devant se faire par acte notarié aux frais de Nantes Métropole Habitat ;
3. constate la désaffectation et prononce le déclassement du domaine public de la parcelle cadastrée NY 445 située 37 route de Saint-Joseph à Nantes ;
4. approuve la cession à titre gratuit, à Monsieur Sébastien ROSSO et Madame Émeline LE MOAL d'une parcelle de terrain nu cadastrée NY 445, située 37 route de Saint-Joseph à Nantes, la régularisation devant se faire par acte notarié aux frais des acquéreurs ;
5. approuve le transfert de propriété à titre gratuit à Nantes Métropole au titre de ses compétences de diverses parcelles situées à Nantes : rue Paul Claudel/ Rue de la Fantaisie (OV 362, OV 363, OV 364), quartier Bout des Landes/ Chêne des Anglais (OW 876, OX 612, OX 622, OX 627, OX 628, OX 629, OX 630, OX 631, OX 665, OX 666, OX 763, OX 765, OX 768, OX 770, OX 774, OX 775, OX 776, OX 777, OX 780, OX 782, OX 784), boulevard Pierre de Coubertin (LZ 104p, LZ 187p), 19 route de Sainte-Luce (BC 858). La régularisation se fera par acte administratif aux frais de Nantes Métropole ;

6. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

44 - Transactions immobilières diverses – Approbation.

**Le Conseil délibère et,
après vote électronique, par 59 voix pour,**

1. approuve l'acquisition, auprès de Nantes Métropole Aménagement, du lot de copropriété n° 2 et droits attachés à usage de bureaux dépendant de l'ensemble immobilier cadastré LP 763 situé rue Charges Roger et Honoré Daumier à Nantes, au prix net vendeur de 501 694 € hors taxe, auquel il convient d'ajouter les frais et honoraires à la charge de la Ville ;
2. approuve la constitution d'une servitude au profit d'ENEDIS 23 rue Port La Blanche sur la parcelle cadastrée VT 50, pour la pose d'un coffret de type REMBT ;
3. approuve la constitution d'une servitude au profit d'ENEDIS 2, rue Jean Olivesi sur la parcelle cadastrée KR 90, pour la pose d'un coffret de type ECP2D ;
4. approuve la modification de la délibération du 5 février 2021 relative à l'acquisition à titre gratuit auprès de Nantes Métropole d'une emprise foncière à prendre dans la parcelle cadastrée CL 180p, pour 212 m² ;
5. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

45 - Cession de Certificats d'Économie d'Énergie (CEE) – Approbation.

**Le Conseil délibère et,
après vote électronique, par 62 voix pour,**

1. approuve le principe de cession des certificats d'économie d'énergie acquis en 2015 sous le dossier 0791NOB/21005 et déposés par la Ville de Nantes ;
2. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération, notamment l'acte de cession et tous les documents relatifs à cette affaire.

46 - Affectation du résultat 2020 - Décision Modificative 2021 n° 1 (Budget supplémentaire) et dispositions diverses à caractère budgétaire et financier – Approbation.

**Le Conseil délibère et,
- d'une part, après vote électronique, par 53 voix pour et 9 voix contre,**

1. affecte le résultat 2020 du budget principal de la Ville, tel qu'indiqué ci-dessus ;
2. approuve l'ensemble des modifications budgétaires du Budget Ville (budget principal) ;
3. approuve les propositions des jurys des CLAP figurant en annexe et autorise les versements des subventions et/ou bourses afférentes ;
4. approuve les propositions des commissions sur la mobilité internationale figurant en annexe et autorise le versement des bourses afférentes ;
5. approuve le versement de subvention au Lieu Unique - Centre de recherche et développement culturel à hauteur de 2 949 500 € au titre du fonctionnement ;
6. approuve le versement de subvention à la Cité - Le Centre des Congrès de Nantes à hauteur de 48 000 € au titre du fonctionnement ;
7. approuve le versement des subventions au titre des actions en faveur de l'accessibilité universelle et en faveur de l'intégration pour un montant total de 8 600 € selon la répartition exposée en annexe ;
8. approuve le versement de 77 336 € aux PEP Atlantique Anjou ;
9. approuve le versement de subventions pour un montant de 18 500 € au titre de l'Agenda 21 conformément à la répartition jointe en annexe, ainsi que la convention avec ECOS jointe en annexe ;
10. approuve les annulations, réductions et ajustements de subventions versées ou à verser aux différentes associations tels que précisées ci-dessus ;
11. approuve, à compter du 1er janvier 2022, l'exonération de taxe foncière non bâtie, pour toute la durée du contrat aux propriétaires ayant conclu une obligation réelle environnementale ;

12. approuve la nouvelle convention biennale et tripartite - entre le Conseil Départemental, les établissements scolaires et la Ville de Nantes - jointe en annexe et applicable à compter du 1er septembre 2021, pour la mise à disposition des équipements sportifs municipaux aux collèges et associations sportives des collèges de l'agglomération nantaise pour les années scolaires 2021-2022 et 2022-2023 ;
13. approuve le tarif horaire 2021 des prestations de main d'œuvre et de transport assuré par le Pôle Maintenance et Ateliers ;
14. autorise la signature de la convention entre la Ville de Nantes et l'association ACCOORD pour le transfert d'une indemnité d'assurance en réparation d'un sinistre qui a détruit le Centre socioculturel de la Petite Sensive dans la nuit du 31/12/2018 au 01/01/2019 ;
15. approuve des conventions de prestation unique spécifique avec la CAF de Loire-Atlantique ;
16. approuve les ajustements du règlement de fonctionnement des établissements petite enfance ;
17. approuve la signature de la convention de mise à disposition d'un local à la crèche Bambou ;
18. approuve l'attribution à la société PHOTOMATON du contrat de concession de service composé de 2 lots relatifs à l'installation et à l'exploitation de cabines photographiques automatiques et de copieurs dans les équipements administratifs de la Ville de Nantes ;
19. décide de ne pas se prononcer par bulletin secret et approuve l'adhésion au CAUE 44 pour l'année 2021, pour un montant de 960 € et désigne Mme Cécile Bir comme représentante de la Ville ;
20. approuve la convention relative au versement de la subvention de Nantes Métropole à la Ville de Nantes pour un montant de 200 000 € au titre de sa participation au fonctionnement de Citad'elles pour l'année 2021 ;
21. approuve la cession par la Ville de Nantes à Nantes Métropole de 9 925 actions de la Société publique locale Nantes Métropole Aménagement au prix unitaire de 33 € chacune ;
22. décide de ne pas se prononcer par bulletin secret et désigne M. Thomas Quéro en tant que représentant de la Ville de Nantes au sein du Conseil d'Administration et de l'assemblée générale de la Société publique locale Nantes Métropole Aménagement ;
23. autorise le représentant ainsi désigné à accepter toutes fonctions dans le cadre de l'exercice de sa représentation qui pourraient lui être confiées au sein de la SPL Nantes Métropole Aménagement et à percevoir à titre individuel des indemnités résultant de l'exercice de la fonction d'administrateur dans la limite de 230€ par réunion du conseil d'administration ;
24. autorise la signature de la convention de cession d'actions jointe en annexe ;
25. décide de se prononcer favorablement sur les remises gracieuses de frais d'enlèvement de fourrière automobile telles que présentées ci-dessus ;
26. accepte de réduire, annuler ou rembourser les différents titres de recettes émis à l'encontre des personnes individuelles ou des associations citées ci-dessus ;
27. approuve l'exonération des loyers des locaux mis à la disposition des associations selon les modalités et le montant des annulations précisés ci-dessus. Pour les loyers 2021, une exonération de 5 mois sera réalisée ;
28. approuve l'annulation des loyers et charges aux établissements à vocation économique pénalisés par la COVID 19 lors des confinements 2 et 3, selon les modalités précisées ci-dessus et telles que mentionnés dans l'annexe jointe ;
29. accepte de prononcer en non-valeur l'ensemble des créances irrécouvrables présentées et d'en donner décharge au Comptable Municipal à hauteur de 28 101,02 € ;
30. approuve les créances éteintes transmises par le Comptable municipal pour un montant de 43 181,36 € ;
31. fixe la durée d'amortissement des articles 21612 et 21622 à 10 ans pour les restaurations sommaires et à 20 ans pour les restaurations fondamentales ;
32. accorde la protection fonctionnelle à Madame Johanna Rolland et à Monsieur Gilles Nicolas ;
33. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Non participation au vote de M. Seassau, M. Cocotier et Mme Bourdon pour le Lieu Unique.

Non participation au vote de M. Seassau, M. Trichet, M. Asseh, Mme Sotter, Mme Laernoes et Mme Guerra pour la Cité des Congrès.

Non participation au vote de Mme Langlois, Mme Robert, Mme Rodriguez, Mme Naulin, Mme Hakem, M. Rebouh, M. Asseh et Mme Bertu pour l'Accoord.

Non participation au vote de M. Quéro, Mme Weiss, M. Asseh, Mme Benâtre, Mme Coppey et Mme Bonamy pour Nantes Métropole Aménagement.

- d'autre part, après vote électronique, par 39 voix pour, 8 voix contre et 15 abstentions,

1. approuve les dispositions et tarifs applicables pour la taxe locale sur la publicité extérieure à compter du 1er janvier 2022 ;
2. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

47 - Désignations diverses

Le Conseil délibère et, à l'unanimité,

1. décide de ne pas se prononcer par vote à bulletin secret,
2. désigne M. Pascal Bolo, Mme Aïcha Bassal, M. Hervé Fournier, M. Michel Cocotier, M. Thibaut Guiné et M. Foulques Chombart de Lauwe, en tant que titulaires et Mme Cécile Bir, M. Denis Talledec, Mme Abbassia Hakem, Mme Mahaut Bertu, Mme Marlène Collineau et M. Julien Bainvel en tant que suppléants, représentants de la ville de Nantes au sein de la commission locale d'évaluation de transfert de charges ;
3. désigne M. Olivier Chateau, représentant de la ville de Nantes au sein du conseil d'administration de l'Association culturelle de l'été, en lieu et place de M. Aymeric Seassau ;
4. désigne Mme Aziliz Gouez, représentante de la ville de Nantes au sein du conseil d'administration de l'association Le Lieu Unique CRDC, en lieu et place de M. Aymeric Seassau ;
5. désigne Mme Aziliz Gouez, représentante de la ville de Nantes au sein du conseil d'administration de l'association Pro Arte Graphica - Musée de l'imprimerie, en lieu et place de M. Olivier Chateau ;
6. autorise Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

48 - SAEM Nantes-métropole Gestion Equipements – Financement de l'opération d'adaptation de l'offre d'hébergements locatifs à Nantes Camping – Emprunt auprès de la Banque Postale – Garantie d'emprunt de la Ville à hauteur de 50 % – Convention – Approbation.

Le Conseil délibère et,

après vote électronique, par 49 voix pour,

1. accorde la garantie d'emprunt de la Ville sous la forme d'un engagement de caution à hauteur de 50 % pour l'emprunt de 1 300 000 €, que NGE souhaite contracter auprès de la Banque Postale pour une durée de 5 ans, au taux fixe de 0,21%, pour le financement de l'opération « Renouvellement et adaptation du parc d'hébergements locatifs de Nantes Camping » à Nantes, dans les conditions indiquées ci-dessus, dont l'offre de prêt est jointe en annexe 1 de la délibération ;
2. accorde son cautionnement avec renonciation au bénéfice de discussion pour le remboursement de toutes les sommes dues en principal à hauteur de 50 %, augmentées dans la même proportion de tous intérêts, intérêts de retard, commissions, indemnités, frais et accessoires, au titre du contrat à venir entre l'emprunteur et le bénéficiaire ;
3. déclare que la garantie est octroyée en conformité avec les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment celles relatives au plafond de garantie, à la division du risque et au partage du risque ;
4. s'engage ainsi pendant toute la durée de la période d'amortissement, augmentée d'un délai de 3 mois, et reconnaît par ailleurs être parfaitement conscient de la nature et de l'étendue de ses engagements de caution tels que décrits dans la présente délibération, et être pleinement averti du risque de non-remboursement du Prêt par l'Emprunteur et des conséquences susceptibles d'en résulter sur sa situation financière ;
5. s'engage au cas où NGE pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas de toutes les sommes exigibles dues par elle, au titre de l'emprunt garanti, en principal, intérêt, intérêts de retard, indemnités, frais et accessoires, à en effectuer le paiement en ses lieux et place, sur demande de l'organisme bancaire adressée par lettre missive, sans jamais pouvoir opposer l'absence de ressources ni le défaut de mise en recouvrement des impôts dont la création est prévue ci-dessus, ni exiger que l'organisme bancaire discute au préalable avec NGE ;
6. s'engage pendant toute la durée de la période d'amortissement, à créer, en cas de besoin, une imposition directe suffisante pour couvrir le montant des charges exigibles de l'emprunt garanti ;
7. s'engage à effectuer les mesures de publicité requises par les articles L. 2131-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales et à en justifier auprès du Bénéficiaire ;
8. autorise Mme la Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Banque Postale et NGE pour formaliser l'engagement de caution pris par la Ville dans les conditions définies ci-dessus, et à signer avec NGE la convention jointe en annexe 2 et destinée à fixer les conditions dans lesquelles s'exercera cette garantie ;
9. autorise, d'une manière générale, Mme la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

49 - Rapports 2020 - Partenaires externes

Le Conseil délibère et,

après vote électronique, par 64 voix pour,

1. prend acte des rapports annuels d'activité, qui lui ont été transmis, au titre de l'année 2020, par les concessionnaires suivants :
 - l'ACCOORD, délégataire du service public de la gestion des accueils de loisirs et séjours de vacances,
 - la Société Nantaise de Fourrière Automobile, délégataire du service public de la gestion de la fourrière automobile,
 - Nantes métropole Gestion Equipements, délégataire du service public d'exploitation du Centre de Loisirs du Petit-Port.
2. prend acte du rapport sur l'activité et la situation financière de la caisse du Crédit Municipal de Nantes pour l'année 2020, qui lui a été présenté en application de l'article L514-2 du code monétaire et financier.
3. prend acte, à l'issue du débat prévu par l'article L.3224-3 du code de la commande publique, du rapport d'activité 2020 transmis par la SAS Omnium de Constructions Développements Locations (OCDL), titulaire du contrat de partenariat pour le gymnase Malakoff III.
4. prend acte du rapport d'activité de la CCSPL pour l'année 2020, qui lui a été présenté par le président de la commission en application de l'article L1413-1 du CGCT.
5. approuve les rapports 2020 des administrateurs désignés par la Ville dans les organismes suivants en application des articles L.1524-5 et L.1531-1 du Code Général des Collectivités Territoriales :
 - SEM La Folle Journée,
 - SPL Nantes Métropole Aménagement,
 - SPL Cité des Congrès,
 - SPL Le Voyage à Nantes,
 - SEM Nantes métropole Gestion Equipements (NGE),
 - SPL Nantes Métropole Gestion Services (NMGS),
 - SPL Société d'Aménagement de la Métropole Ouest Atlantique (SAMOA),
 - SEM Loire Atlantique Développement SELA,
6. autorise Mme le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

*Le registre des délibérations est à la disposition du public
au Service du Conseil et des Assemblées - porte A 217.*

Le Secrétaire de Séance,


M. Pascal BOLO